

NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 102323 AUDEBRAND

Cette page est une note de synthèse, mais ne peut être utilisée sans les diagnostics complets. Les résultats donnés sur cette page sont à titre indicatif et ne remplacent en rien les diagnostics.



INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : **Maison individuelle**

Nombre de pièces : **5**

Adresse :

**13 rue du Puygaillard
86470 BOIVRE-LA-VALLÉE**

Propriétaire : **Monsieur AUDEBRAND Alain**

Rapport édité le **25/03/2024**

Réf. Cadastrale : **NC**

Date du permis de construire : **Antérieur au 1 juillet 1997**

Date de construction : **1900**

CONSTAT AMIANTE – *Validité illimitée (si positif : se reporter vers les recommandations générales de sécurité)*

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES *Validité 6 mois*

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

EXPOSITION AU PLOMB *Validité, si négatif : illimitée, si positif 1an pour la vente et 6ans pour la location*

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence et Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE *Validité 10ans*

Consommations énergétiques

(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Consommation réelle : **285 kWh_{ep}/m².an**

Estimation des émissions : **88 kg_{eqCO₂}/m².an**

DIAGNOSTIC ELECTRICITE *Validité 3ans pour la vente et 6 ans pour la location*

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Les durées de validités valent pour les textes réglementaires en vigueur à la date du rapport.